

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°8 : AS VOLLEY-BALL VELIZY 0784696

- Lors de la rencontre 3ME101 du 03/03/2019, le club de l'AS VOLLEY-BALL VELIZY a inscrit sur la feuille de match un joueur possédant une licence « Compétition VB » avec une « Mutation Régionale ».

Feuilles de match non parvenues dans les délais ou non parvenue

I Feuille de Match non parvenue dans les délais :

N°	Match	Club	N° club
R145	2MC125	AMICAL CS CORMEILLAIS	955773
R146	2MB100	UNION SPORTIVE MULHOUSE VOLLEY	685479
R147	3FD100	VOLLEY CLUB SAINT POLOIS	595712

II.II Feuille de match non parvenue :

N°	Match	Club	N° club
A64	3MA099	AUBAGNE CARNOUX VOLLEY-BALL	139175
A65	EMC005	HARNES VOLLEY-BALL	622126
A66	EMD009	VOLLEY CLUB DE CAMBRAI 2	596135
A67	3FC098	VOLLEY-BALL CLUB D'ENSISHEIM	687706
A68	3FF100	MONTGERMONT VOLLEY-BALL CLUB	358314

Résultat non communiqué sur internet dans les délais impartis

N°	Match	Date	Club Receptant	Club Visiteur	Saisie Résultat	N° Club R
S107	3MB100	02/03/2019	ENTENTE VOL.BEAUCOURT/SOCHAUX	VOLLEY SAINT VITOIS	03/03/2019 00:21	909293
S108	3FB102	03/03/2019	VOLLEY-BALL PAYS VIENNOIS	FIRMINY VOLLEY-BALL	03/03/2019 20:29	695743

Absence de JIFF lors de la rencontre

RAS

Absence de responsable de salle

N°	Match	Date	Club
RES35	2FD101	ACBB	922431
RES36	2MC123	VOLLEY CLUB HEROUVILLE	146341

DAF

Clubs n'ayant pas rempli leur formulaire DAF dans les délais indiqués par la CCS :

- VOLLEY BALL CLUB MALOUIN 355169
- UNION SPORTIVE GUIGNEN 359009
- LECLERC CHOLET VOLLEY 497783
- VOLLEY-BALL PAYS VIENNOIS 695743
- RUEIL ATHLETIC CLUB 924130
- USM MALAKOFF 925448

Nous vous rappelons que conformément à l'article 5 du RGIS, vous disposez d'un délai de 5 jours pour nous transmettre vos observations et/ou explications par courrier électronique.